



# COMPTE DU SECTEUR PUBLIC 2008

## Avant propos

*Dans le cadre de l'élaboration des comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie, l'Issee exploite les données disponibles des différentes unités institutionnelles et administratives. Ainsi, chaque année, l'Issee collecte et traite les informations recueillies auprès d'une centaine d'organismes classés dans le secteur public tel qu'il est défini au sens de la comptabilité nationale. Compte tenu de l'importance des différentes fonctions et compétences instituées par la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, il a paru opportun de réaliser une publication sur les dépenses et les recettes du secteur public.*

*La présente étude porte sur une période allant de 2001 à 2008 et détaille les différents types de recettes (fiscalité, cotisations sociales, revenus de la propriété...) ainsi que les différentes catégories de dépenses (dépenses salariales, achats de biens et de services, dépenses d'investissement...). Les transferts entre unités du secteur public y sont également identifiés.*

BP 823 - 98845 Nouméa  
Nouvelle-Calédonie  
Tél : (687) 28 31 56 - 27 54 81  
Fax : (687) 28 81 48  
e-mail : isee@isee.nc

Directeur de la Publication  
A. Gautier

Rédacteur  
R. Sana

Conception graphique et couverture  
M. Messing Colmet-Daage

Réalisation  
C. Gaillard

Photos  
E. Dell'Erba, M. Messing Colmet-Daage

Vente  
1 500 ECFP, avion 16,76 EUR  
Dépôt légal ISSN 0758-0029

Toute reproduction est autorisée avec  
indication précise de la source :  
ND N°116, ISEE  
Édition : Avril 2012

## SOMMAIRE

<b>Avant propos</b>	<b>1</b>	Autres ressources	12
<b>Synthèse</b>	<b>2</b>	<b>Dépenses du secteur public</b>	<b>15</b>
Le secteur public	2	Dépenses de fonctionnement	15
		Autres dépenses	17
<b>Le secteur public dans l'économie</b>	<b>3</b>	<b>Transferts internes et dette</b>	<b>21</b>
Indicateurs du secteur public calédonien	3	Transferts internes	21
		Encours de dette	23
<b>Vue d'ensemble</b>	<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>25</b>
Recettes	5	Définition	25
Dépenses	6	Diversité	25
		Composition	26
<b>Recettes du secteur public</b>	<b>7</b>		
Prélèvements obligatoires	7		

# SYNTHÈSE

## Le secteur public

**L**e secteur public regroupe plus d'une centaine d'unités exerçant des activités diverses (enseignement, santé, administration générale, recherche...).

La Comptabilité Nationale définit l'appartenance d'une unité au secteur public à partir de sa fonction principale (produire des services non marchands) et de la composition de ses ressources : une unité est dite publique dès lors que plus de 50% de ses ressources sont composées de contributions obligatoires (recettes fiscales, cotisations sociales, ou subventions provenant d'autres unités du secteur public).

En 2008, le secteur public calédonien disposait de 406 milliards de F.CFP en ressource (hors transferts internes au secteur public), dont 59% représentent les prélèvements obligatoires et 34% les transferts de la France métropolitaine ; le solde est réparti entre les recettes marchandes (ventes de publications, de formations, forfaits hospitaliers, droits d'entrées dans les musées...) et d'autres revenus (revenus de la propriété...).

Ces ressources permettent au secteur public de réaliser ses différentes missions au travers des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui se chiffrent à 382 milliards de F.CFP. Les charges salariales constituent le poste de dépense le plus important (40%) et, à ce titre, le secteur public calédonien emploie dans ses services plus de 26.000 personnes. Les achats de biens et services correspondent à 15% du total des dépenses, tandis que les versements de prestations sociales atteignent 30% des dépenses publiques. L'effort consacré aux dépenses d'investissement par le secteur public a quant à lui atteint 33 milliards de F.CFP en 2008, soit 9% des dépenses totales. Le solde (soit 6%) est constitué des autres transferts.

Enfin, les transferts internes au secteur public s'élèvent à 180 milliards de F.CFP en 2008. Ils représentent des dotations et subventions de fonctionnement et d'investissement versées et reçues par les unités du secteur public. Afin d'éviter les doubles comptes, les dépenses et recettes du secteur public sont analysées hors transferts internes au secteur public.

# LE SECTEUR PUBLIC DANS L'ÉCONOMIE

**La part du secteur public dans le PIB (VA/PIB) représentait 21% en 2008, en hausse par rapport à 2007. Elle reste supérieure à la France métropolitaine (18% en 2008).**

## Indicateurs du secteur public calédonien

L'importance du secteur public dans l'économie calédonienne est mesurée par le rapport entre la valeur ajoutée (VA) non marchande et le Produit Intérieur Brut (PIB). Ce dernier se définit comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. La valeur ajoutée non marchande est déterminée par l'ensemble des coûts de produc-

tion (permettant de mesurer la "production") diminué des achats de biens et services (les "consommations intermédiaires"). Elle correspond principalement aux charges salariales.

### Part du secteur public

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part du secteur public dans le PIB	23	24	23	21	22	21	18	21
Taux de prélèvement obligatoire	28	28	29	29	30	29	29	32
Taux d'investissement	5	5	4	4	4	5	4	5
Taux de pression fiscale	17	17	17	18	19	17	18	20
Part des prestations sociales dans le PIB	14	15	15	15	15	15	13	15

Unité : %

### Part du secteur public dans le PIB



La part du secteur public dans le PIB représentait 21% en 2008 ce qui est en hausse par rapport à 2007, année marquée par les bonnes performances de l'activité minière. Ce niveau est supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (18% en 2008), mais nettement inférieur à celui des DOM et de la Polynésie Française (23% en 2006). Ainsi, la part du secteur public dans le PIB était, en 2008, de 34% pour la Réunion et de 33,3% pour la Guadeloupe (données INSEE). En ce qui concerne la Martinique et la Guyane elle était respectivement de 35% et 29% (données concernant l'année 2003).

Le taux de prélèvement obligatoire (montant des prélèvements obligatoires/PIB) a augmenté sensiblement entre 2007 et 2008, passant de 29% à 32% du PIB. Il est supérieur à celui de la Guadeloupe et à celui de la Réunion (respectivement de

26% et 29%) et inférieur à celui de la Martinique (33%). En revanche, celui de la France métropolitaine est largement supérieur à la Nouvelle-Calédonie (43% en 2007).

Le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIB) était en 2008 de 20% en Nouvelle-Calédonie, contre 27% pour la Métropole, 21% pour la Polynésie française ; concernant les DOM, il est mesuré à 17% pour la Guadeloupe, 18% pour la Guyane, 19% pour la Martinique et 16% pour la Réunion.

Le taux d'investissement du secteur public calédonien (Investissement/PIB) est assez stable depuis 2001 et s'élève à 5% en 2008, comparable à celui de la Martinique et de la Réunion et inférieur à celui de la Guadeloupe (6%). Celui de la métropole était de 3% et celui de la Polynésie Française 6% (en 2006).

La part des prestations sociales dans le PIB a atteint 15% en 2008, soit un niveau équivalent à celui de la Polynésie française. Pour la France, ce ratio est deux fois supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie (33%). Dans les DOM, il s'établit à 17% pour la Guadeloupe et la Martinique, 14% pour la Guyane et 23% pour la Réunion (données de l'année 2003).

**Regroupement des unités du secteur public par branche d'activité**

Branche d'activité	Captage, traitement et distribution d'eau	Cantines scolaires	Transports terrestres	Services auxiliaires des transports	Activités immobilières	Recherche et développement	Services fournis principalement aux entreprises	Administrations publiques	Éducation	Santé et action sociale	Assainissement, voirie et gestion des déchets	Activités associatives	Activités récréatives, culturelles et sportives
Communes								Les 33 communes					
Nouvelle-Calédonie								La Nouvelle-Calédonie					
État								L'État					
Provinces								Les 3 Provinces					
Organismes Divers d'Administration Communale	SIU des eaux du grand Nouméa	"Caisse des écoles de Nouméa" "Caisse des écoles du Mont Dore" "Caisse des écoles de Maré" "Caisse des écoles de Dumbéa" "Caisse des écoles de Pouébo" "Caisse des écoles de Hienghène" "Caisse des écoles de Kaala-Gomen"	SIU Transco					CCAS de Bourail, CCAS de Dumbéa, CCAS du Mont-Dore, CCAS de Nouméa, CCAS de Lifou, CCAS de Maré, CCAS de Kaala-Gomen, CCAS de Poya, SIU Sud, SIU de la côte Est, SIU Nord		SVM de la côte Ouest	SIU TIPEEP		SVM de la côte Ouest, SVM des grandes fougères
Organismes Divers d'Administration de l'État						IRD, CNRS, IFFREMER		ADRAF	Cnam/aceste, UNC, LANC			OACVG	ADCK, CDP
Organismes de Couverture Sociale								Caïat, Mutuelle du commerce, Mutuelle des fonctionnaires, Mutuelle SLN, CLR		CHT, CFF, CHS, CHN			
Etablissements d'Enseignement Privé									DDEC, ASEE, FELP				
Organismes Divers d'Administration Provinciale				Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud									
Organismes Divers d'Administration de la Nouvelle-Calédonie				CCI gestion de l'aéroport de Tontoutou, PANIC	FCH	IAC	ADANC	IDC-NC, ASSNC, APICAN, ERPA, FSH, ISEE	Conserv de Musique de NC, EMM, ETEPA, IFMNC, OREIPAG, IAP, IPSS			COINC, CANC, CIMNC	BB, CTOS

# VUE D'ENSEMBLE

**En 2008, le montant total des recettes du secteur public en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 406 milliards de F.CFP, alors que les dépenses n'ont été que de 382 milliards ; ainsi le secteur public a enregistré une capacité de financement de 24 milliard de F.CFP.\***

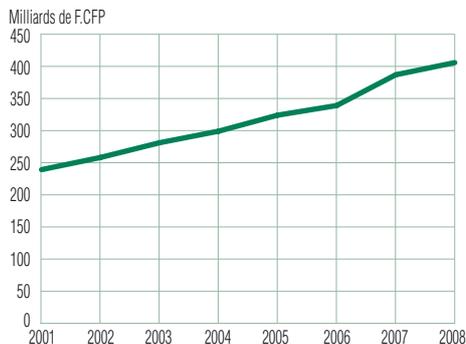
		Recettes et dépenses							
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	Recettes de production	11 400	13 633	14 188	14 673	16 224	18 754	19 362	21 988
	Revenus de la propriété	1 920	1 947	2 158	2 299	2 900	3 949	4 262	8 892
	Impôts	76 699	80 971	88 656	100 038	112 734	114 716	145 389	148 180
	Cotisations sociales	47 373	53 536	60 814	65 917	68 753	75 549	81 943	89 283
	Autres transferts	98 694	105 390	112 028	113 065	120 738	123 192	131 985	137 280
<b>Total recettes</b>		<b>236 086</b>	<b>255 477</b>	<b>277 845</b>	<b>295 993</b>	<b>321 348</b>	<b>336 160</b>	<b>382 941</b>	<b>405 624</b>
Dépenses	Dépenses de fonctionnement	134 864	147 835	155 349	159 751	169 427	184 360	196 166	210 741
	Intérêts	2 338	2 529	2 295	2 381	2 242	2 060	2 888	3 328
	Prestations sociales	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310	106 653	114 482
	Autres transferts	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599	20 709	20 443
	Acquisitions nettes d'actifs non financiers	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163	31 860	33 006
<b>Total dépenses</b>		<b>231 414</b>	<b>256 771</b>	<b>270 843</b>	<b>283 359</b>	<b>306 191</b>	<b>334 492</b>	<b>358 276</b>	<b>382 000</b>
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>		<b>4 672</b>	<b>-1 294</b>	<b>7 002</b>	<b>12 633</b>	<b>15 158</b>	<b>1 668</b>	<b>24 665</b>	<b>23 624</b>

A noter que le montant des impôts perçus en 2007 s'élève en définitive à 145,389 millions de F.CFP contre un chiffre de 145,011 millions de F.CFP indiqué dans la publication « Compte du secteur public 2007 » (Notes et Documents N° 114). Cette différence provient du poste « redevance d'eau » (dans le détail des impôts sur les produits perçus par les communes) qui a fait l'objet d'une réévaluation. Unité : million de F.CFP

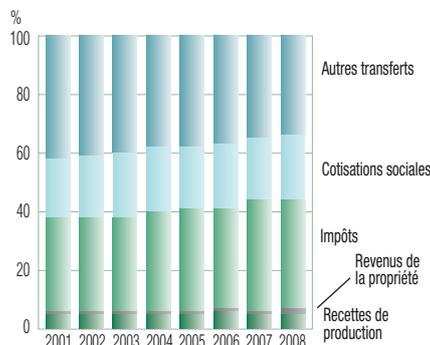
## Recettes

En 2008, les recettes du secteur public ont été d'environ 406 milliards de F.CFP, en hausse de 6% par rapport à 2007. Les prélèvements obligatoires représentent 59% des recettes du secteur public, soit 37% sous forme d'impôts et 22% de cotisations sociales. Les transferts en provenance de l'État, y compris les transferts des sièges d'établissements publics disposant d'agences situées en Nouvelle-Calédonie (IRD, IFREMER, CNRS,...), représentent 34% des recettes. Bien qu'ayant principalement une activité non marchande, les unités du secteur public

### Évolution des recettes



### Structure des recettes



peuvent avoir des recettes liées à une activité marchande : droits d'entrées, ventes, revenus de la propriété... ; ces recettes de production se sont élevées à près de 22 milliards en 2008 et représentent 5% des recettes totales.

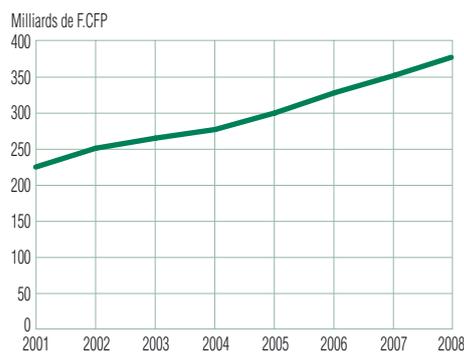
Entre 2001 et 2008, les recettes du secteur public ont augmenté de 8% par an en moyenne. Sur cette période, les impôts et cotisations sociales perçus ont augmenté de plus de 113 milliards, les transferts en provenance de métropole de près de 38 milliards et les recettes de production de 10 milliards.

\*Les montants sont corrigés des transferts internes au secteur (flux consolidés), qui pourraient impliquer des double-comptes et ne retiennent pas les opérations financières.

**E**n 2008, les dépenses du secteur public se sont élevées à 382 milliards de FCFP.

Entre 2001 et 2008, elles ont augmenté de 7% par an en moyenne. On constate toutefois une accélération en 2002, année au cours de laquelle les dépenses ont augmenté de 11% par rapport à 2001 ; celle-ci s'explique en partie par l'augmentation des dépenses de personnel suite à la mise en place du RUAMM.

### Évolution des dépenses

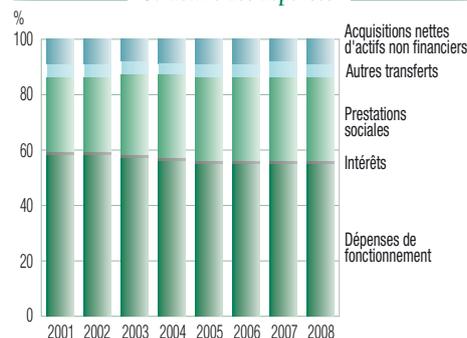


Plus de la moitié des dépenses du secteur public (55% en 2008) sont des dépenses de fonctionnement : salaires et traitements, cotisations sociales, consommations intermédiaires (achats de fournitures, de petits matériels, de services nécessaires au fonctionnement du secteur public). Viennent ensuite les prestations sociales (environ 30%). Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (l'investissement réalisé

au cours de l'année, plus les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers) représentent 9% des dépenses, les "Autres transferts" (subventions aux entreprises,...), 5%, alors que les intérêts pèsent un peu plus de 1% dans le total des dépenses en 2008.

Les charges salariales (salaires et traitements bruts ainsi que les cotisations sociales) se sont élevées à plus de 153 milliards et représentent près des trois quarts des dépenses de fonctionnement. Le secteur public, tel que défini dans les comptes économiques, emploie plus de 26.000 salariés et se présente comme le premier employeur de la Nouvelle-Calédonie (environ un tiers de la population salariée totale). Près de la moitié des effectifs du secteur public sont enregistrés dans des services de l'État ; sont comprises parmi eux les personnes affectées aux forces armées (près de 3000 personnes) ainsi que les enseignants de l'enseignement privé sous contrat payés par l'État.

### Structure des dépenses



# RECETTES DU SECTEUR PUBLIC

Les recettes du secteur public ont été de 406 milliards en 2008, dont plus de la moitié sont des prélèvements obligatoires. Le reste provient principalement des transferts de l'État, mais aussi des recettes marchandes et des revenus de la propriété.

		Recettes							
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	Recettes de production	11 400	13 633	14 188	14 673	16 224	18 754	19 362	21 988
	Revenus de la propriété	1 920	1 947	2 158	2 299	2 900	3 949	4 262	8 892
	Impôts	76 699	80 971	88 656	100 038	112 734	114 716	145 389	148 180
	Cotisations sociales	47 373	53 536	60 814	65 917	68 753	75 549	81 943	89 283
	Autres transferts	98 694	105 390	112 028	113 065	120 738	123 192	131 985	137 280
<b>Total recettes</b>		<b>236 086</b>	<b>255 477</b>	<b>277 845</b>	<b>295 993</b>	<b>321 348</b>	<b>336 160</b>	<b>382 941</b>	<b>405 624</b>

Unité : million de FCFP

## Prélèvements obligatoires

La notion de prélèvement obligatoire ne figure pas parmi les concepts de comptabilité nationale.

C'est l'OCDE qui, la première, a proposé une définition : "les prélèvements obligatoires sont des versements effectifs opérés par tous les agents économiques au secteur des administrations publiques (élargi en Europe aux institutions de l'Union Européenne), tel qu'il est défini en comptabilité nationale, dès lors que ces versements résultent, non d'une décision de l'agent économique qui les acquitte, mais d'un processus collectif de décisions relatives aux modalités et au montant des débours à effectuer, et que ces versements sont sans contrepartie directe".

En pratique cette notion recouvre la somme des impôts et des cotisations sociales effecti-

Selon cette définition, les prélèvements obligatoires se sont élevés à près de 237 milliards de FCFP en 2008 contre 227 milliards de FCFP en 2007, soit une augmentation de 10 milliards.

### Les impôts s'élèvent à plus de 148 milliards en 2008

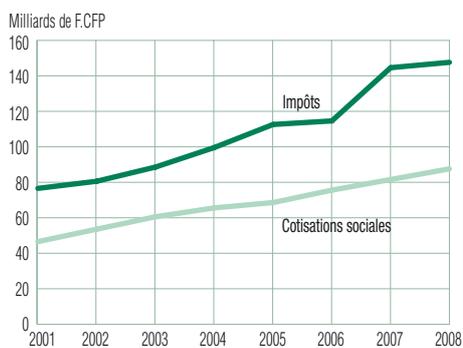
Les impôts sont des prélèvements sans contrepartie directe, effectués et reçus par les administrations publiques, sur les biens et services produits, utilisés, échangés ou détenus par les secteurs institutionnels résidents et non résidents ou sur les actifs et les revenus de ceux-ci. Les comptes nationaux distinguent les impôts sur les produits, les impôts liés à l'activité et au personnel, les impôts courants sur le revenu et les autres impôts courants.

Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de biens produits ou échangés ; ils comprennent entre autre les impôts et taxes sur les importations.

Les impôts liés à l'activité et au personnel sont des impôts que supportent les agents économiques du fait de leur activité, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus.

Les impôts sur le revenu comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des unités institu-

### Évolution des prélèvements obligatoires



ves obligatoires reçues par les administrations publiques et les organismes de couverture sociale.

tionnelles, essentiellement les impôts sur les sociétés et IRPP\*.

Les autres impôts courants sont des impôts et taxes acquittés par les ménages pour la détention ou l'utilisation de véhicules, de bateaux... à des fins autres que la production.

Le montant des recettes fiscales s'est élevé en 2008 à plus de 148 milliards de F.CFP contre 145 milliards en 2007 soit une augmentation de 3 milliards (+2%) principalement due à une augmentation des impôts sur les produits (+6 milliards). Les recettes fiscales comprennent également les versements de trop perçus (comptabilisés en négatif) c'est-à-dire des régularisations dans les cas où les acomptes provisionnels versés par les contribuables excèdent le montant dû. Les acomptes étant calculés sur la base de l'impôt versé l'année précédente, une diminution des revenus imposables ou une modification de l'imposition peuvent entraîner des trop perçus. Ceux-ci ont fait l'objet d'un versement de 2,6 milliards de F.CFP en 2008, principalement au titre des impôts directs.

En Nouvelle-Calédonie, les communes et les provinces ne disposent pas de ressources fiscales propres, car selon l'article 22 de la loi organique, la collectivité de la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de création d'impôts, droits et taxes au bénéfice des pro-

vinces, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Dans ce cadre, les communes, les provinces et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent bénéficier du produit d'une certaine quote-part d'impôts et taxes, ainsi que des centimes additionnels sur certains impôts, droits et taxes de la Nouvelle-Calédonie (les centimes additionnels sur les patentes, la contribution foncière, les droits de licence, les droits d'enregistrement afférents à certaines mutations,...).

Ces centimes additionnels sont recouverts par la Nouvelle-Calédonie qui les reverse ensuite aux autres collectivités et organismes bénéficiaires (Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Calédonie – CMNC).

Concernant les impôts et taxes institués au bénéfice des provinces et communes, leur taux est fixé par délibération de l'assemblée de province ou du conseil municipal, dans les limites prévues par le congrès.

Outre ces versements fixés par la loi organique, certaines taxes sont créées et affectées à des établissements publics par délibération du congrès de Nouvelle-Calédonie. Ainsi, à titre d'exemple, les recettes fiscales générées par la Taxe de Solidarité sur les Services

		Impôts							
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Impôts sur les produits	Nouvelle-Calédonie	39 284	39 227	40 656	44 282	45 344	44 939	49 296	53 192
	OCS	1 307	4 055	6 196	7 298	8 609	9 381	11 559	11 754
	ODANC	3 043	3 885	4 237	4 602	5 021	5 809	6 077	7 398
	Provinces	1 023	1 151	2 107	2 093	2 170	1 853	3 005	3 340
	Communes	2 881	3 077	3 407	3 762	3 860	4 150	4 467	4 780
	ODAC	105	121	121	135	144	162	171	186
<b>Total impôts sur les produits</b>		<b>47 643</b>	<b>51 515</b>	<b>56 723</b>	<b>62 173</b>	<b>65 148</b>	<b>66 294</b>	<b>74 575</b>	<b>80 649</b>
Impôts sur les revenus	Nouvelle-Calédonie	22 222	22 488	24 886	30 449	37 548	36 962	58 673	53 102
	OCS	-	-	-	-	1 523	2 000	2 000	4 200
	Communes	507	477	561	603	868	1 053	1 078	1 371
	État	77	222	4	7	-	18	-	-
	ODANC	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Impôts sur les revenus</b>		<b>22 806</b>	<b>23 186</b>	<b>25 450</b>	<b>31 059</b>	<b>39 939</b>	<b>40 033</b>	<b>61 752</b>	<b>58 673</b>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	Nouvelle-Calédonie	2 482	2 388	2 519	2 681	2 779	3 136	3 303	3 186
	Communes	789	720	718	762	1 277	1 412	1 546	1 543
	ODANC	730	846	1 184	1 206	1 385	1 419	1 463	1 872
	Provinces	451	425	473	483	536	554	729	691
	État	-	-	-	-	-	-	-	-
	OCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	ODAE	264	284	-	-	-	-	-	-
<b>Total impôts sur les salaires et la main d'œuvre</b>		<b>4 715</b>	<b>4 663</b>	<b>4 893</b>	<b>5 132</b>	<b>5 977</b>	<b>6 520</b>	<b>7 041</b>	<b>7 292</b>
Autres impôts courants	Nouvelle-Calédonie	1 269	1 331	1 326	1 372	1 352	1 529	1 636	1 168
	Communes	204	212	220	229	241	266	302	317
	Provinces	62	65	71	74	77	75	82	83
<b>Total autres impôts courants</b>		<b>1 535</b>	<b>1 607</b>	<b>1 616</b>	<b>1 675</b>	<b>1 670</b>	<b>1 870</b>	<b>2 021</b>	<b>1 567</b>
<b>Total des impôts</b>		<b>76 699</b>	<b>80 971</b>	<b>88 683</b>	<b>100 038</b>	<b>112 734</b>	<b>114 716</b>	<b>145 389</b>	<b>148 180</b>

Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

\*Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques.

Nouvelle-Calédonie  
Compétence en matière de création, d'affectation et perception des impôts

– Versements fixés par la loi organique –

Autres reversements fiscaux

Provinces	ODANC	Provinces	Communes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation de fonctionnement (Limite &gt;51,5% de la base) : PIL : 13 085, PNOR : 23 262, PSUD : 36 347</li> <li>• Dotation d'équipement (limite &gt;4% de la base) : PIL : 1 087, PNOR : 2 174, PSUD : 2 174</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centimes additionnels sur la contribution des patentes : CCI : 449, CMNC : 852</li> <li>• ASSNC : 67% de la taxe sur les alcools et tabacs : 1 696</li> <li>• ADANC : taxe sur le fret aérien : 1 936</li> <li>• Taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaire : CANC : 257, ERPA : 599</li> <li>• Cotisation de 0,25% sur les salaires : ETFPA (40%) : 185, CMNC (30%) : 139, CCI (30%) : 139</li> <li>• Taxe sur les assurances : APICAN : 828</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centimes additionnels sur les droits d'enregistrements : 1 426, sur la contribution foncière : 86, sur la contribution des patentes : 673, sur les droits de licences : 56, sur la contribution téléphonique : 25</li> <li>• Taxe sur les nuitées : 225</li> <li>• Contribution pour déprédation de voirie : 29</li> <li>• Taxe provinciale sur les communications téléphoniques : 1 605</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centimes additionnels sur les droits d'enregistrements : 1 684, sur la contribution foncière : 306, sur la contribution des patentes : 1 502, sur les droits de licences : 38, sur l'IRVM : 1 371</li> <li>• Vignettes automobiles : 17% : 118</li> <li>• Amendes : 265</li> <li>• Contribution pour déprédation de voirie aux communes</li> </ul>
Communes			OCS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIP Fonctionnement (Limite &gt;16% et &lt;18% de l'assiette) : Communes : 21 741</li> <li>• FIP Equipement (Limite &gt;0,5% de l'assiette) : Communes : 632</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe sur les alcools et tabacs : CAFAT : 33% : 836</li> <li>• Taxe de solidarité sur les services CAFAT : 100% : 12 999</li> <li>• Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés : 3 927</li> </ul>

PIL : Province des îles Loyauté, PNOR : Province Nord, PSUD : Province Sud

Unité : million de F.CFP

(TSS) sont allouées à la CAFAT. Par ailleurs, il convient de préciser que l'assiette servant de base de calcul aux dotations versées par la Nouvelle-Calédonie aux provinces et aux communes, est définie à partir du montant des impôts et taxes perçus par la Nouvelle-Calédonie, hors impôts et taxes créés au bénéfice des autres collectivités et hors taxes affectées. En 2008, cette assiette servant de base de calcul était de 112 milliards de F.CFP. Sur la base de cette assiette, les dotations de fonctionnement et d'équipement sont versées aux provinces et aux communes (via le FIP\* fonctionnement et FIP Equipement), dans les limites fixées par la loi organique.

En moyenne sur l'ensemble des années étudiées, les impôts sur les produits représentent près de 59% des recettes fiscales totales et constituent la première ressource fiscale, devant les impôts sur les revenus.

Les impôts sur les produits ont augmenté de plus de 6 milliards de F.CFP entre 2007 et 2008. Près de la moitié de cette augmentation représente celle des recettes liées à la taxe générale à l'importation (TGI), à la taxe de base à l'importation (TBI) et aux droits de douane à l'importation. D'après le rapport de présentation du compte administratif de la Nouvelle-Calédonie 2008, ces trois ressources fiscales à l'importation mettent en évidence une augmentation notable des valeurs importées. On note également une certaine stabilisation

du rendement des recettes liées aux produits pétroliers (taxe sur les produits pétroliers et taxe additionnelle sur les produits pétroliers). Ces deux taxes applicables sur le gazole, l'essence automobile et avion ont été créées par la loi de pays n°2006-5 du 29 mars 2006 qui entraîne parallèlement la suppression de la taxe de stabilisation du prix de l'essence et du gazole. Par ailleurs les recettes liées à la taxe de consommation sur les produits importés, qui s'applique essentiellement aux tabacs et alcools, ont augmenté de près de 9% ce qui témoigne d'une hausse de la consommation de ces produits. Toutefois, "hors droits et taxes à l'importation", les augmentations les plus significatives ont été celles enregistrées par les recettes liées aux taxes sur les alcools et les tabacs (+41%) ainsi que par les "autres" impôts sur les produits (+26%). Les recettes liées aux autres impôts sur les produits comprennent celles de la régie des tabacs ce qui traduit une augmentation des ventes de tabacs. D'après le rapport de présentation 2008 de la Nouvelle-Calédonie, la pénurie générée par la grève des services fiscaux aura modifié les comportements des fumeurs qui ont stocké dès la reprise de l'approvisionnement des tabacs. À l'inverse on note une baisse des recettes liées aux droits d'enregistrement (-10%), ce qui en fait est la conséquence, d'après le rapport de présentation de la Nouvelle-Calédonie, de la réforme de 2007 cumulée avec la diminution du nombre de successions.

\*Fonds Intercommunal de Péréquation



milliards et s'explique, d'une part, par l'effondrement du cours du nickel (LME) qui a terminé l'année 2008 à 10 000 US\$ la tonne contre 52 000 US\$ en mai 2007 et, d'autre part, par la hausse des coûts de production qui a grevé les résultats des entreprises minières et métallurgiques.

Parallèlement les recettes liées à l'impôt sur les sociétés à 30% ont augmenté de 26% entre 2007 et 2008, et celles liées à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés ont doublé entre ces deux années. Cette dernière taxe, créée par la loi du pays n°2005-3 du 11 janvier 2005, est prélevée sur les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à 30% dès lors que les bénéficiaires atteignent ou dépassent 200 millions de F.CFP. Elle est destinée à financer le nouveau régime de solidarité des allocations familiales créé au sein de la CAFAT.

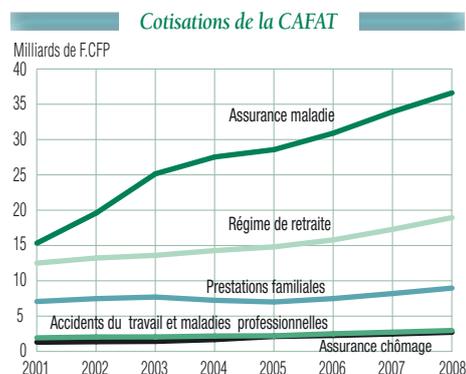
### Les recettes des cotisations sociales s'élèvent en 2008 à plus de 89 milliards de F.CFP

Les cotisations sociales se définissent comme l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux organismes de couverture sociale. Elles se décomposent en cotisations à charge des employeurs et cotisations à charge des travailleurs et assimilés. Ces cotisations donnent droit à des prestations d'assurance sociale (prises en charge des frais de soins, pensions et retraites, diverses allocations...).

Les organismes de couverture sociale retenus dans le calcul des recettes regroupent la Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CAFAT), la Caisse Locale de Retraite (CLR) ainsi que les mutuelles (Mutuelle des Fonctionnaires, Mutuelle SLN, Mutuelle du Commerce). L'État organise pour son personnel des régimes directs d'employeurs ; c'est ainsi que l'on re-

trouve des cotisations sociales en ressource des comptes de l'État.

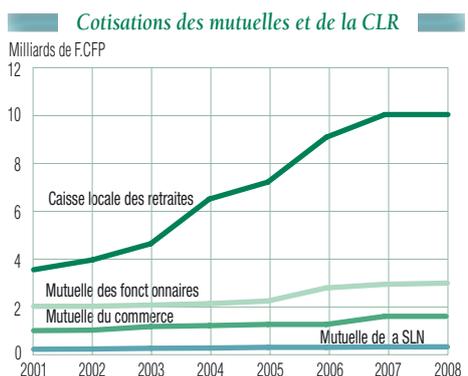
Le montant des cotisations perçues par ces organismes s'est élevé à plus de 89 milliards en 2008, dont 70 milliards par la CAFAT. Les cotisations reçues par la CAFAT sont en forte augmentation depuis 2001, principalement celles perçues au titre de l'assurance maladie.



En 2008, elles atteignent près de 37 milliards de F.CFP soit une augmentation de près de 3 milliards par rapport à l'année précédente ; elles représentent plus de 52% du total des cotisations de la CAFAT et 41% de l'ensemble des cotisations perçues.

En 2002 les cotisations sociales relatives au régime d'assurance maladie, géré par la CAFAT, ont considérablement augmenté (de plus de 4 milliards de F.CFP par rapport à 2001) suite à la mise en place, en milieu d'année, du RUAMM. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité, est entré en application au 1<sup>er</sup> juillet 2002. Tous les calédoniens (à l'exclusion des personnes soumises à un régime d'aide médicale totale) sont désormais affiliés à une seule caisse, la CAFAT, chargée de la gestion des régimes : invalidité et décès, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse et veuvage, famille, chômage.

Les cotisations perçues par la Caisse Locale de Retraite (CLR) et par les mutuelles se sont élevées à plus de 15 milliards en 2008. Entre 2007 et 2008, les cotisations perçues par la CLR ont augmenté de 5%.



**Les cotisations sociales perçues**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
OCS	44 946	50 963	58 080	63 031	65 748	72 403	78 578	85 644
ODANC	1 784	1 879	1 931	2 025	2 100	2 240	2 459	2 685
État	643	693	804	862	906	906	906	954
<b>Total</b>	<b>47 373</b>	<b>53 536</b>	<b>60 814</b>	<b>65 917</b>	<b>68 753</b>	<b>75 549</b>	<b>81 943</b>	<b>89 283</b>

*Sigles : cf. annexe* *Unité : million de F.CFP*

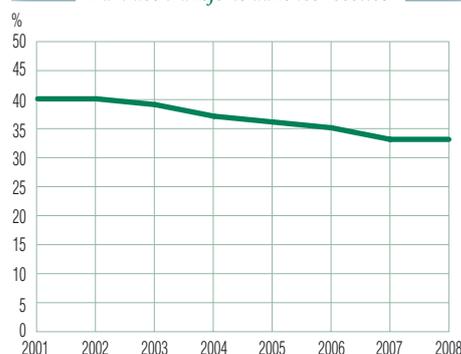
## Autres ressources

Elles se composent des recettes marchandes (également appelées recettes de production), des revenus de la propriété mais également d'autres transferts distincts des transferts internes au secteur public.

### Les transferts divers : 34% des recettes totales

Les transferts divers correspondent principalement aux transferts de l'État pour le fonctionnement de ses services présents en Nouvelle-Calédonie ; de la même manière certains organismes divers d'administration d'État sont financés par leur siège situé en Métropole ; on considère les antennes de ces établissements publics d'État comme faisant partie du secteur public calédonien recevant des subventions de fonctionnement de la Métropole.

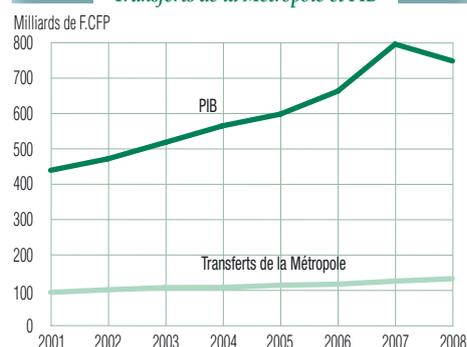
#### Part des transferts dans les recettes



En 2008, les transferts en provenance de la Métropole représentent 34% des recettes du secteur public, contre près de 40% en 2001 et en 2002.

Bien que les transferts de la métropole n'aient pas connu de véritable augmentation depuis 2001, le PIB calédonien n'a cessé de croître à un rythme soutenu à l'exception de l'année 2008 qui voit le PIB diminuer d'environ 6% en valeur en raison de la forte chute du cours du nickel.

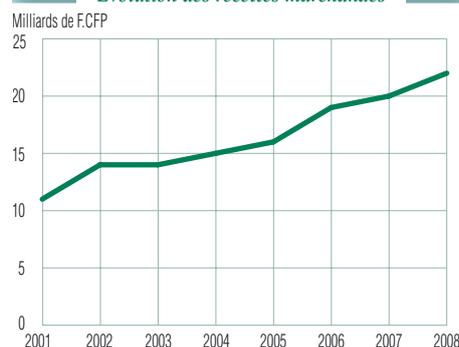
### Transferts de la Métropole et PIB



### Les recettes marchandes : 5% des ressources totales en 2008

Outre les prélèvements obligatoires, le secteur public dispose de recettes marchandes provenant de ventes de biens ou de services. En 2008, ces recettes s'élèvent à près de 22 milliards de F.CFP, soit 5% du total des ressources.

#### Évolution des recettes marchandes



Chaque sous-secteur des administrations publiques dispose de recettes marchandes qui se composent de ventes résiduelles et de paiements partiels.

Les ventes résiduelles correspondent à des ventes de biens et services tandis que les paiements partiels représentent le paiement d'une partie des biens et services fournis par les administrations publiques (par exemple les forfaits hospitaliers, les droits d'inscription, ...).

### Les recettes marchandes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
OCS	4 677	5 833	6 573	6 861	7 419	8 589	8 708	11 233
ODANC	2 168	2 361	2 522	2 295	2 775	2 905	3 061	2 793
Communes	1 419	1 733	1 714	1 795	1 731	2 427	2 564	2 474
NC	1 122	1 489	1 046	794	804	908	948	1 171
Provinces	700	881	855	915	1 276	1 285	1 097	1 039
EEP	634	577	647	1 096	1 167	1 269	1 309	1 465
ODAC	354	370	410	451	505	606	983	1 060
ODAE	230	299	323	336	369	466	500	530
Etat	94	90	97	104	160	283	162	190
ODAP	-	-	-	26	17	17	31	34
<b>Total</b>	<b>11 400</b>	<b>13 633</b>	<b>14 188</b>	<b>14 673</b>	<b>16 224</b>	<b>18 754</b>	<b>19 362</b>	<b>21 988</b>

Stiles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

En 2008, les recettes marchandes ont augmenté de plus de 2,6 milliards par rapport à 2007 ; plus de 50% de ces recettes sont constituées des produits de l'activité hospitalière des établissements de santé (OCS).

Les communes disposent également de recettes marchandes qui se chiffrent à près de 2,5 milliards de F.CFP en 2008 ; 58% de ces recettes communales concernent les redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères et 11% représentent les revenus des immeubles.

Les recettes marchandes des Organismes Divers d'Administration de la Nouvelle-Calédonie (ODANC) représentent, en 2008, 13% du total des recettes marchandes. Il s'agit des recettes du parc locatif du FCH (394 millions de F.CFP), des recettes liées à l'exploitation du domaine du PANC (207 millions de F.CFP), à la cession d'électricité et d'eau du port (148 millions), ou encore les recettes liées aux concessions commerciales (181 millions), aux redevances domaniales et utilisations du parking (157 millions) et aux redevances aéronautiques (92 millions) de l'aéroport de Tontouta dont la gestion revient à la CCI. Mais ces recettes ont aussi concerné pour 260

millions les achats de prestations de formation à l'ETFFPA.

Enfin les paiements partiels regroupent, entre autres, la participation des familles pour les frais de garderie, de cantines, d'internat ou encore pour les droits d'entrée dans les musées, pour des spectacles ou des participations à des activités sportives.

#### Des revenus sur la propriété : 2% des recettes totales

*Les revenus de la propriété des collectivités publiques comprennent les revenus de leur patrimoine mais également les revenus de leurs placements.*

En 2008, les revenus de la propriété se sont élevés à près de 9 milliards de F.CFP, en augmentation de plus de 4 milliards par rapport à l'année précédente ; cet accroissement s'explique majoritairement par l'augmentation des revenus de l'ADANC (principalement une variation en 2008 de près de 3 milliards en produits nets sur cession d'actifs) et par l'augmentation des revenus des OCS (soit une hausse de près de 600 millions en 2008 des revenus de valeurs mobilières de placement de la CLR).

Les revenus de la propriété								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ODANC	520	397	410	417	475	530	566	3 313
Nouvelle-Calédonie	258	211	422	546	975	1 069	1 342	1 770
OCS	518	385	365	308	405	1 435	809	1 757
Provinces	190	442	533	527	775	595	1 030	1 476
Communes	403	489	395	403	199	272	414	473
ODAE	4	6	7	6	15	18	26	44
ODAP	-	-	-	9	13	13	26	26
EEP	-	-	-	9	8	14	23	23
ODAC	-	-	-	1	-	2	5	8
Etat	27	17	28	73	35	1	23	2
<b>Total</b>	<b>1 920</b>	<b>1 947</b>	<b>2 158</b>	<b>2 299</b>	<b>2 900</b>	<b>3 949</b>	<b>4 262</b>	<b>8 892</b>

Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP



# DÉPENSES DU SECTEUR PUBLIC

En 2008, les dépenses du secteur public (hors transferts publics) se sont élevées à près de 383 milliards de F.CFP, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié (55%) sont des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses correspondent principalement à des prestations sociales (30%).

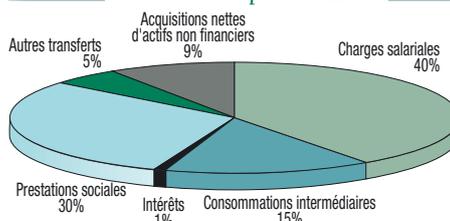
Les dépenses publiques								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses de fonctionnement	134 864	147 835	155 349	159 751	169 427	184 360	196 166	210 741
Intérêts	2 338	2 529	2 295	2 381	2 242	2 060	2 888	3 328
Prestations sociales	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310	106 653	114 482
Autres transferts	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599	20 709	20 448
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163	31 860	33 006
<b>Total dépenses</b>	<b>231 414</b>	<b>256 771</b>	<b>270 843</b>	<b>283 359</b>	<b>306 191</b>	<b>334 492</b>	<b>358 276</b>	<b>382 000</b>

Unité : million de F.CFP

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent plus de la moitié des dépenses totales. Elles comprennent les charges salariales, les consommations intermédiaires et les autres charges courantes qui correspondent essentiellement au versement d'un certain nombre d'impôts dont la cotisation pour la formation professionnelle.

### Structure des dépenses en 2008



Dépenses de fonctionnement								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Charges salariales	102 564	111 475	118 822	120 812	128 945	139 091	146 098	153 490
Consommations intermédiaires	31 440	35 919	35 987	38 455	39 887	44 598	49 167	56 179
Autres charges courantes	860	441	540	484	595	671	901	1 073
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>134 864</b>	<b>147 835</b>	<b>155 349</b>	<b>159 751</b>	<b>169 427</b>	<b>184 360</b>	<b>196 166</b>	<b>210 741</b>

Unité : million de F.CFP

## Les dépenses salariales du secteur public culminent à plus de 153 milliards en 2008

Les charges salariales (salaires bruts et cotisations sociales) sont très importantes puisqu'elles représentent près des  $\frac{3}{4}$  des dépenses de fonctionnement du secteur public qui emploie plus de 26 000 personnes. En 2008, elles s'élèvent à plus de 153 milliards de F.CFP contre 146 milliards de F.CFP en 2007, en augmentation de près de 5%.

L'État réalise 41% de ces dépenses, les provinces 19%, les organismes de couverture sociale 14%, les communes 9% et la Nouvelle-Calédonie 8%. Les rémunérations versées par l'État concernent aussi bien le personnel

### Dépenses salariales versées par le secteur public

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Etat	46 405	50 149	53 595	52 167	56 195	59 847	60 426	62 647
Provinces	19 168	20 645	21 781	22 430	23 098	25 136	27 163	28 954
OCS	12 671	13 905	15 262	16 967	18 386	19 645	20 879	21 267
Communes	9 088	9 675	10 110	10 334	10 745	11 913	12 601	13 427
Nouvelle-Calédonie	6 680	7 447	7 926	8 581	9 533	10 443	12 055	12 307
ODANC	3 045	3 387	3 650	3 786	4 015	4 416	4 776	6 003
EEP	2 647	2 817	2 937	2 940	3 198	3 471	3 632	3 481
ODAE	2 013	2 269	2 335	2 415	2 474	2 560	2 629	2 591
ODAC	440	520	562	560	645	804	904	1 428
Autres*	247	489	483	518	527	659	799	1 109
ODAP	160	171	180	114	128	146	235	276
<b>Total</b>	<b>102 564</b>	<b>111 475</b>	<b>118 822</b>	<b>120 812</b>	<b>128 945</b>	<b>139 041</b>	<b>146 098</b>	<b>153 490</b>

\* Associations dont le financement est majoritairement public. Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

de ses différents services administratifs, que la défense mais également une partie du personnel enseignant du public et du privé.

### Effectifs salariés du secteur public

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Etat	10 728	11 640	11 744	11 680	11 683	11 556	10 664	10 109
Provinces	3 609	3 949	4 026	4 134	4 213	4 549	4 700	4 877
Communes	2 404	2 358	2 481	2 491	2 647	2 817	3 031	3 163
OCS	2 389	2 579	2 643	2 752	2 823	2 802	2 925	3 054
Nouvelle-Calédonie	1 383	1 468	1 537	1 591	1 663	2 023	2 151	2 040
ODANC	704	763	741	780	832	846	1 129	920
EEP	1 010	1 034	1 087	1 056	1 045	829	847	846
ODAC	313	328	316	344	350	483	651	692
ODAE	344	341	324	320	359	506	597	581
Autres*	71	76	83	92	146	143	149	152
ODAP	6	12	12	11	12	12	12	11
<b>Total</b>	<b>22 960</b>	<b>24 547</b>	<b>24 993</b>	<b>25 251</b>	<b>25 772</b>	<b>26 565</b>	<b>26 855</b>	<b>26 446</b>

\*Associations dont le financement est majoritairement public. Sigles : cf. annexe  
Sources : CAFAT et DIDOM

Unité : million de F.CFP

### Le secteur public a dépensé 56 milliards en achats de biens et services

Les achats de biens et de services nécessaires pour accomplir la mission de service public (ou consommations intermédiaires en comptabilité nationale) constituent le deuxième poste de dépenses le plus important avec un montant de plus de 56 milliards de F.CFP en 2008.

Ces dépenses augmentent de 14% par rapport à 2007 (plus de 7 milliards de F.CFP).

Les communes, avec 20% des achats, constituent le principal consommateur de biens et services du secteur public. Plus de la moitié de ces achats communaux concernent les services extérieurs, notamment la sous-traitance. La consommation communale d'électricité pèse pour environ 8% des achats de biens et services.

Il faut noter également que 60% des achats communaux de biens et services sont effectués par les communes du Grand Nouméa.

Enfin, 20% des achats de biens et services effectués par les communes ont concerné d'autres services et notamment les frais de transport. À ce titre, les communes ont en charge le transport scolaire desservant les écoles situées dans la commune.

Les consommations intermédiaires des Organismes de Couverture Sociale représentent 16% du total et celles de l'État 8%.

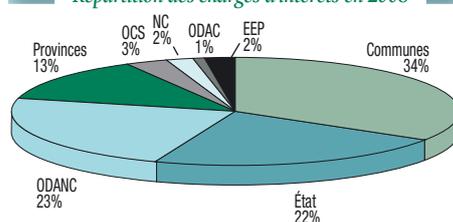
### Dépenses en consommations intermédiaires

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Communes	7 189	7 280	7 502	7 419	8 188	9 260	10 339	11 428
OCS	4 771	5 234	5 460	6 796	7 192	1 538	9 021	9 021
Nouvelle-Calédonie	2 899	3 522	3 947	3 826	3 885	1 801	5 701	6 507
Provinces	3 740	4 495	3 982	4 657	4 497	5 202	5 619	6 800
Etat	4 819	5 228	5 780	5 733	6 190	4 401	5 486	4 658
ODANC	3 970	5 299	4 467	4 936	4 015	8 783	4 714	8 519
ODAE	1 188	1 369	1 303	1 234	1 237	1 141	2 483	2 672
Divers	577	1 140	1 128	1 208	1 231	1 411	1 864	2 588
EEP	1 295	1 292	1 310	1 362	1 774	4 407	1 732	1 960
ODAC	683	728	759	819	946	837	1 332	1 129
ODAP	310	332	350	465	734	4 957	877	897
<b>Total</b>	<b>31 440</b>	<b>35 919</b>	<b>35 987</b>	<b>38 455</b>	<b>39 887</b>	<b>43 738</b>	<b>49 167</b>	<b>56 179</b>

Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

### Répartition des charges d'intérêts en 2008



### Les intérêts versés représentent moins de 1% des dépenses du secteur public

La charge de la dette des communes représente 34% du total des intérêts versés par le secteur public.

### Les intérêts versés par le secteur public

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Communes	968	1 071	1 083	1 082	1 108	1 063	1 062	1 148
État	257	461	287	502	459	23	634	718
ODANC	54	42	34	41	50	326	531	749
Provinces	418	434	470	434	357	376	359	448
OCS	115	112	91	69	65	108	152	109
Nouvelle-Calédonie	416	293	217	157	114	84	74	57
ODAC	75	77	74	68	62	56	50	45
EEP	36	40	38	27	27	24	24	51
ODAP	-	-	-	-	-	-	2	2
ODAE	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 338</b>	<b>2 529</b>	<b>2 295</b>	<b>2 381</b>	<b>2 242</b>	<b>2 060</b>	<b>2 888</b>	<b>3 328</b>

Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

## Autres dépenses

### Les autres dépenses

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Prestations sociales	62 536	69 214	78 678	86 045	91 276	99 310	106 653	114 482
Autres transferts	10 507	13 580	13 107	12 678	16 466	17 599	20 709	20 443
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	21 169	23 613	21 415	22 505	26 779	31 163	31 860	33 006
<b>Total</b>	<b>94 212</b>	<b>106 407</b>	<b>113 199</b>	<b>121 227</b>	<b>134 522</b>	<b>148 073</b>	<b>159 221</b>	<b>167 931</b>

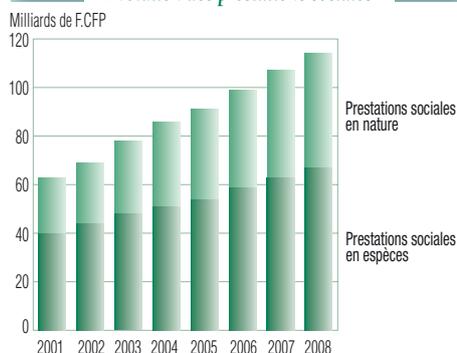
*Unité : million de F.CFP*

### En 2008, les ménages ont bénéficié de plus de 114 milliards de prestations sociales

Les prestations sociales se définissent comme des transferts courants, en espèces ou en nature, versés aux ménages afin d'alléger la charge financière que représentent certains besoins sociaux, l'existence de handicaps ou la réalisation de risques. Elles sont versées par le secteur public qui gère un mécanisme de couverture sociale.

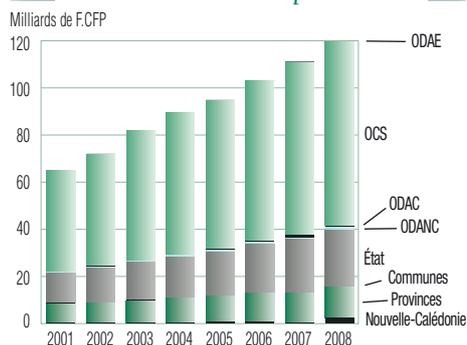
On distingue des prestations sociales en espèces (avec des versements monétaires : allocations chômage, allocations familiales, retraites, bourses scolaires, ...) et des prestations sociales en nature (les dépenses sont prises en charge par les collectivités du secteur public pour le compte des ménages : remboursement des frais médicaux, aide médicale gratuite, transport scolaire, ...).

#### Évolution des prestations sociales



Ces prestations sociales représentent, en 2008, 30% des dépenses du secteur public. Elles ont augmenté de près de 8 milliards de F.CFP entre 2007 et 2008.

#### Prestations sociales versées par collectivité



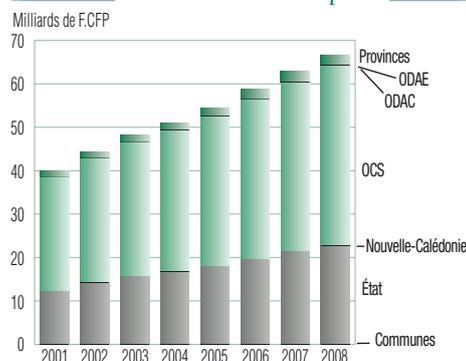
Les Organismes de Couverture Sociale (OCS) versent les deux tiers du total des prestations sociales (plus de 75 milliards de F.CFP en 2008).

Plus de la moitié de ces transferts (38 milliards) sont des prestations sociales en espèces. Le montant le plus important concerne les pensions et retraites (29 milliards), puis viennent différentes allocations (de solidarité, prénatales, familiales, de maternité, de solidarité, chômage).

Les prestations sociales en espèces versées par les OCS sont en augmentation de 4 milliards par rapport à l'année précédente ; ceci correspond pour plus de deux tiers à l'augmentation des pensions et retraites. La CAFAT, qui est chargée de gérer le régime général de sécurité sociale, a versé en 2008 des prestations sociales en espèces (pensions, diverses allocations...) à hauteur de 30 milliards de F.CFP soit une augmentation de plus de 2 milliards de F.CFP.

Par ailleurs, il faut noter la création de l'allocation familiale de solidarité (instituée par la loi de Pays n° 2005-4 du 29.03.2005 et la délibération n° 69 du 08-04-2005). Ce nouveau type de prestation sociale est financé par la contribution sociale additionnelle. En 2008, le montant de ces allocations versées s'est élevé à près de 1,5 milliard de F.CFP.

#### Prestations sociales en espèces

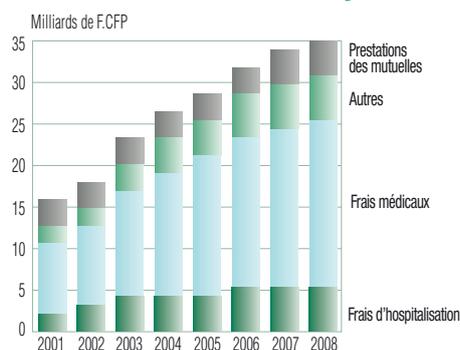


En 2008, les OCS ont versé près de 34 milliards de F.CFP de prestations sociales en nature dont 57% pour la prise en charge de frais médicaux et 15% pour les frais d'hospitalisation.

L'État a versé essentiellement des prestations sociales sous forme de pensions et retraites (plus de 23 milliards, soit environ 3 milliards de plus qu'en 2007).

Les Provinces ont également des dépenses de prestations sociales importantes ; les prestations sociales en nature versées par les Provinces dans le cadre de l'aide médicale se sont élevées à plus de 4 milliards en 2008. Elles versent également des prestations sociales en espèces à hauteur d'environ 2,5 milliards, notamment des bourses scolaires (près de 1,8 milliard de F.CFP) et des aides sociales diverses (aux infirmes et handicapés, aux person-

### Prestations sociales en nature versées par les OCS



nes âgées) qui s'élèvent à plus de 400 millions de F.CFP.

### Acquisitions nettes d'actifs non financiers

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Formation brute de capital fixe (FBCF)	21 354	23 178	20 877	22 901	26 241	29 942	31 370	33 969
Acq. moins cess. d'actifs non fin. non produits	-280	352	358	-499	452	1 007	302	-1 389
Formation brute de capital autre	96	82	180	103	87	214	188	426
<b>Total</b>	<b>21 169</b>	<b>23 613</b>	<b>21 415</b>	<b>22 505</b>	<b>26 779</b>	<b>31 163</b>	<b>31 860</b>	<b>33 006</b>

Unité : million de F.CFP

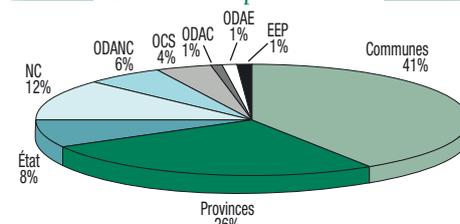
### Les dépenses d'investissements du secteur public s'élèvent à 33 milliards

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers concernent les investissements (ou formation brute de capital fixe), ainsi que les ventes ou acquisitions d'actifs non produits. La formation brute de capital fixe en constitue la principale composante.

Les investissements (FBCF) ont augmenté de plus de 2,5 milliards de F.CFP entre 2007 et 2008. Ceci résulte à la fois de l'accroissement des investissements des communes (+2,3 milliards de F.CFP), des Provinces (+1,2 milliard de F.CFP), et d'une baisse de ceux réalisés par la Nouvelle-Calédonie, l'État, les OCS et les ODAC.

Les investissements des communes représentent 40% du total des investissements réalisés en 2008 par l'ensemble du secteur public. Près

### Investissements par collectivité



de la moitié des investissements communaux ont été réalisés par des communes de la province Sud en 2008. À noter que la part des investissements communaux réalisés en province Nord est passée de 29% à 36%.

En 2008, la ville de Nouméa a dépensé près de 3 milliards de F.CFP en investissement, dont 23% ont concerné les études et travaux d'assainissement en eau, 28% en aménagement de voiries et 18% en équipements scolaires (création de classes supplémentaires, travaux de rénovation et d'agrandissement).

### Investissements par collectivité (FBCF)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Communes	8 685	8 331	7 634	8 620	9 693	10 472	11 479	13 744
Provinces	5 657	7 268	5 871	5 979	6 713	8 224	7 607	8 985
État	2 035	2 626	2 627	2 363	2 551	2 397	4 939	4 148
Nouvelle-Calédonie	3 333	2 546	2 461	2 929	3 452	3 766	3 291	2 682
ODANC	780	1 062	948	1 193	1 623	1 496	1 392	2 084
OCS	117	636	777	1 252	1 111	3 297	1 562	1 355
ODAC	473	498	389	341	856	101	548	377
ODAE	274	215	172	225	129	119	241	350
EEP	-1	-3	-2	-2	115	70	306	236
ODAP	-	-	-	-	-	-	5	9
<b>Total FBCF</b>	<b>21 354</b>	<b>23 178</b>	<b>20 877</b>	<b>22 901</b>	<b>26 241</b>	<b>29 942</b>	<b>31 370</b>	<b>33 969</b>

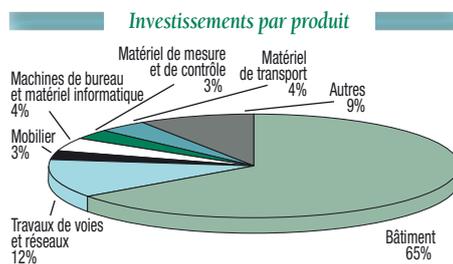
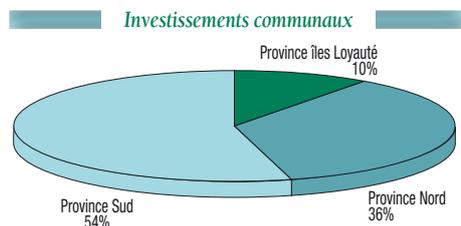
Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

Parmi les autres communes qui ont beaucoup investi en 2008, on relèvera Païta avec près de 1 milliard de F.CFP, le Mont-Dore et Lifou avec 0,8 milliard chacun, et la commune de Dumbéa avec 0,7 milliard de F.CFP.

En 2008, près de 80% des investissements

effectués par le secteur public ont concerné le bâtiment et les travaux de voies et réseaux (71% pour les provinces, 88% pour les communes, 89% pour l'État et 73% pour la Nouvelle-Calédonie).



### Le secteur public verse d'autres transferts pour un montant de près de 22 milliards

*Les administrations interviennent dans l'économie calédonienne en soutenant l'activité des entreprises par le biais de subventions. Elles versent des subventions sur les produits, des subventions d'exploitation et des subventions en vue d'acquérir des actifs immobilisés.*

du secteur agricole.

Les Provinces versent également des subventions aux entreprises. En 2008, leur montant s'est élevé à plus de 1,2 milliard de F.CFP et ont concerné plusieurs secteurs dont le transport (400 millions de F.CFP), le tourisme (plus de 400 millions de F.CFP dont près de la moitié au titre de la participation au GIE Destination Iles Loyauté), et l'enseignement (plus de 200 millions de F.CFP).

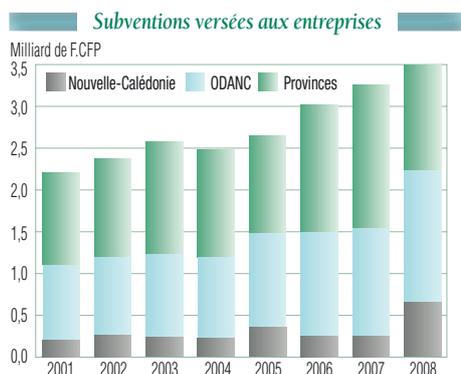
En 2008, plus de 3 milliards de subventions ont été versées aux entreprises par la Nouvelle-Calédonie, les Provinces et les ODANC.

Les subventions aux entreprises versées par les ODANC se sont élevées, en 2008, à plus de 1,5 milliard de F.CFP ; elles ont été effectuées presque en totalité par l'ERPA en faveur

*Les aides à l'investissement sont des transferts en capital ou en espèces effectués par les collectivités publiques à des unités institutionnelles (différentes des collectivités publiques), pour leur permettre de financer en partie ou en totalité le coût de l'acquisition d'actifs fixes.*

Les autres transferts								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Subventions aux entreprises	2 168	2 338	2 538	2 435	2 596	2 969	3 206	3 428
Transferts courants	4 016	5 036	3 526	3 773	4 413	4 391	5 502	6 422
Primes nettes d'assurance dommage	297	336	360	340	368	482	677	473
Aides à l'investissement	3 652	5 066	4 990	5 295	8 004	8 113	9 844	8 072
Autres	374	805	1 693	835	1 085	1 644	1 481	2 048
<b>Total</b>	<b>10 507</b>	<b>13 580</b>	<b>13 107</b>	<b>12 678</b>	<b>16 466</b>	<b>17 599</b>	<b>20 709</b>	<b>21 704</b>

Unité : million de F.CFP

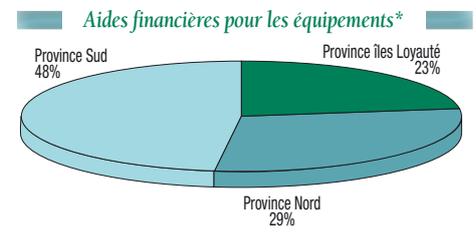
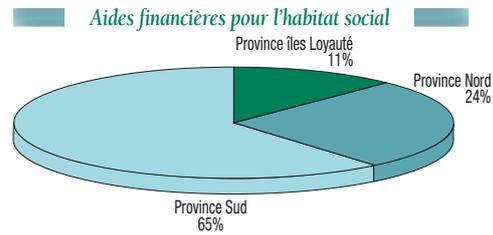


En 2008, elles se sont élevées à 8 milliards de F.CFP dont 80% sont versés par les Provinces, en faveur de l'habitat social (3,4 milliards de F.CFP), d'équipements scolaires, culturels et sportifs (1,3 milliard de F.CFP), du secteur agricole (plus de 800 millions de F.CFP) et dans le cadre d'adductions d'eau potable communales (100 millions de F.CFP). Enfin, d'autres aides financières ont été attribuées aux exploitants en vue de l'acquisition d'un bien d'investissement.

Les transferts courants divers sont des versements effectués principalement au profit des associations.

En 2008, ils représentaient plus de 6 milliards de F.CFP dont un peu moins de la moitié ont

été versés par les communes et les Provinces. Les bénéficiaires de ces transferts sont divers (associations sportives ou culturelles, différents comités, des associations de parents d'élèves, syndicats ou organisations professionnelles, associations caritatives ...).



\* Scolaires, culturels et sportifs

# TRANSFERTS INTERNES ET DETTE

Les transferts internes au secteur public s'élèvent à 180 milliards de F.CFP et la dette à 39 milliards de F.CFP.

## Transferts internes

L'analyse des dépenses et recettes réelles du secteur public a nécessité l'exclusion des transferts entre entités publiques. Ces

derniers se composent de subventions de fonctionnement et d'investissement internes au secteur public.

### Transferts internes au secteur public par collectivité

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses	Nouvelle-Calédonie	51 938	52 505	54 296	58 406	65 755	76 817	75 903	108 074
	État	27 273	29 486	30 943	31 311	29 097	29 947	34 850	39 953
	OCS	4 724	9 665	9 292	11 999	13 548	14 236	14 650	15 263
	Provinces	9 933	11 411	9 784	9 492	10 792	10 183	9 909	12 093
	Communes	1 271	1 508	1 748	1 661	1 361	1 829	2 476	3 287
	ODANC	49	303	425	565	463	530	1 637	1 804
	ODAC	12	15	13	64	50	-	7	12
	ODAE	-	-	-	334	-	10	-	-
	EEP	-	-	-	-	-	-	-	-
	ODAP	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Dépenses</b>		<b>95 200</b>	<b>104 893</b>	<b>106 502</b>	<b>113 831</b>	<b>121 066</b>	<b>133 551</b>	<b>139 432</b>	<b>180 486</b>
Recettes	Provinces	50 771	53 372	54 756	58 410	61 484	68 175	69 185	97 953
	Communes	20 283	22 036	21 642	22 102	25 127	26 138	28 415	35 180
	OCS	10 757	14 511	14 245	15 626	17 298	18 144	19 300	20 779
	EEP	4 903	5 375	5 226	6 359	4 926	5 579	5 763	6 736
	ODANC	2 815	3 070	3 534	3 522	3 893	4 457	4 746	4 887
	Nouvelle-Calédonie	1 424	952	1 660	2 326	2 148	2 803	2 516	4 151
	ODAE	1 678	1 969	1 860	1 888	2 007	3 659	3 487	3 417
	Divers	824	1 629	1 612	1 725	1 917	2 149	2 663	3 696
	ODAC	1 275	1 476	1 437	1 273	1 427	1 446	2 271	2 564
	ODAP	470	503	530	600	841	1 001	1 086	1 124
Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Recettes</b>		<b>95 200</b>	<b>104 893</b>	<b>106 502</b>	<b>113 831</b>	<b>121 066</b>	<b>133 551</b>	<b>139 432</b>	<b>180 486</b>

Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP

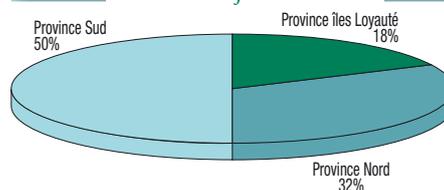
### Certains subventions ont un caractère obligatoire

En 2008, la Nouvelle-Calédonie a versé près de 73 milliards de F.CFP aux Provinces sous forme de dotation de fonctionnement, répartie à raison de 50% pour la province Sud, 32% pour la province Nord et 18% pour la province des îles Loyauté.

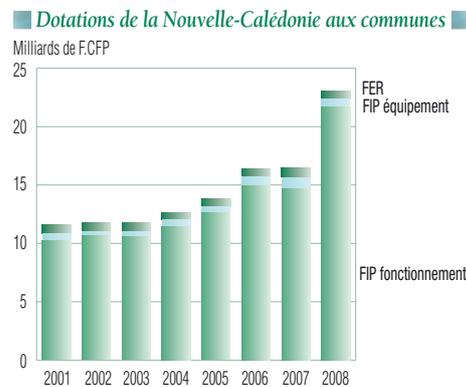
Cette dotation constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Nouvelle-Calédonie (article 181.I de la loi organique) ; elle est financée par prélèvement d'une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la

régie des tabacs, frais de fonctionnement déduits. La quote-part prélevée sur les recettes fiscales ne peut être inférieure à 51,5% de ces ressources et est fixée chaque année compte tenu du montant des recettes fiscales inscrit au budget primitif. Elle est, le cas échéant, majorée pour atteindre le seuil.

### Dotations de fonctionnement



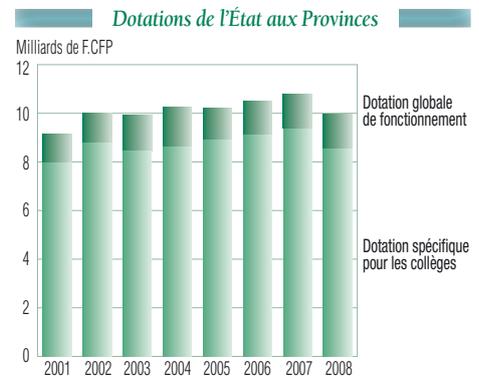
La Nouvelle-Calédonie verse également des dotations de fonctionnement aux communes au titre du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) et du Fonds d'Électrification Rurale (FER). Le FIP a été institué (article 49 de la loi organique) "afin d'assurer le fonctionnement des communes et reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie locale des tabacs". Cette quote-part est fixée chaque année par une délibération du Congrès. De même un Fonds Intercommunal de Péréquation pour l'équipement des communes est institué. Il est également alimenté par une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie et des recettes de la régie des tabacs qui ne peut être inférieure à 0,5% de la somme du produit de ces impôts.



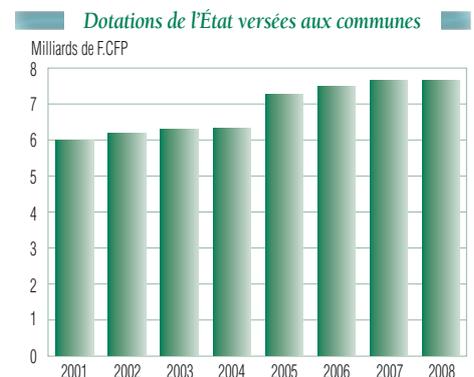
Le Fonds d'Électrification Rurale est géré par un comité constitué par des membres du gouvernement, des représentants des communes et des représentants de la Direction des Infrastructures et des Transports Terrestres (DITTT). Toutes les communes ne sont pas adhérentes d'office. Celles désireuses d'y adhérer versent une participation au FER. De ce fait, le FER dispose de ressources provenant non seulement du versement par la Nouvelle-Calédonie de la taxe sur l'électricité, mais également de la participation de chaque commune adhérente et de ressources en provenance de l'État. Chaque commune adhérente présente des programmes et le comité se charge d'effectuer une sélection selon des critères définis.

L'État verse annuellement aux Provinces, hors contrats de développement, une dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement correspond aux sommes reçues de l'État, hors contrats de développement, soit directement, au titre de l'aide médi-

cale gratuite, des personnes âgées, des enfants secourus, des handicapés, de l'enseignement primaire public et du fonctionnement des collèges, soit indirectement, par l'intermédiaire du budget de la Nouvelle-Calédonie, au titre de la santé et de l'enseignement primaire public. L'État verse annuellement aux Provinces, hors contrats de développement, une dotation globale de construction et d'équipement des collèges (à compter de 2001, elle évolue comme la population scolarisée dans les collèges d'enseignement public). Cette dotation est répartie entre les Provinces par le haut-commissaire, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, en fonction de l'évolution de la population scolarisable et de la capacité d'accueil des établissements, après avis des présidents des assemblées de Province.



L'État verse également aux communes diverses dotations : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constituée de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement, la Dotation Élus Locaux (DEL), la Dotation de Développement Rural (DDR), la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) et les dotations au titre du transport scolaire.



D'autres subventions sont versées au titre des contrats pluriannuels de développement (article 210 de la loi organique). Ces contrats sont conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les provinces d'autre part,

et sont renouvelés pour une durée de cinq ans. Les actions et opérations prévues par ces contrats favorisent l'accès aux formations initiales et continues, l'insertion des jeunes, le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement culturel.

**IIIIII D'autres subventions ont un caractère spécifique à une dépense particulière ou un caractère ponctuel**

La Nouvelle-Calédonie verse également des subventions de fonctionnement à ses différents établissements publics, de même que l'État ou les communes.

Une dotation globale de fonctionnement est versée par la CAFAT au CHT ; cette dotation permet de couvrir les dépenses d'hospitalisation complète et incomplète ainsi que les

séances d'hémodialyse du CHT ; le CHS bénéficie également de cette dotation globale (délibération n° 425 du 12.08.93).

Sont également retenues les subventions d'investissement qui regroupent les dotations d'équipement et les participations pour le financement d'opérations d'investissement ; par exemple, un établissement public peut solliciter une subvention de sa collectivité de tutelle pour le financement de l'acquisition d'un équipement.

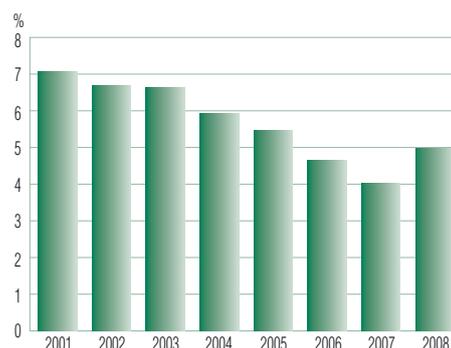
Il convient de préciser que les transferts publics internes englobent aussi les subventions versées aux associations dont le financement est majoritairement public : les différents offices de tourisme, les autres syndicats d'initiative, les associations diverses ... ; leurs dépenses sont estimées à partir des subventions versées par les collectivités publiques.

**Encours de dette**

La dette publique se définit comme l'ensemble des emprunts publics, c'est à dire contractés par des administrations publiques

Le recours à l'endettement est en très nette hausse en 2008 (+6,4 milliards de F.CFP). 74% de cette hausse est le fait de la Nouvelle-Calédonie, 14% des communes et 12% des provinces.

**Part de la dette dans le PIB**



**État de la dette**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelle-Calédonie	5 970	4 591	4 018	3 192	2 509	2 024	1 615	6 404
Provinces	6 584	7 680	8 978	8 998	8 440	7 817	8 874	9 652
Communes	17 185	17 879	20 124	19 979	20 571	20 038	20 748	21 652
SIVM	1 370	1 433	1 381	1 470	1 224	1 117	975	955
<b>Total</b>	<b>31 109</b>	<b>31 583</b>	<b>34 501</b>	<b>33 639</b>	<b>32 744</b>	<b>30 996</b>	<b>32 212</b>	<b>38 663</b>

Sources : AFD, Comptes administratifs. Sigles : cf. annexe

Unité : million de F.CFP



# ANNEXE

## La définition du secteur public.

### Qu'est-ce que le secteur public ?

Une administration publique est une entité juridique qui assure une des fonctions suivantes :

- la mise en œuvre des politiques sociales et économiques,
- la production de services non marchands,
- la redistribution des revenus et de la richesse.

Pour remplir ces missions, elle a la capacité de réunir des fonds, soit en percevant des impôts ou des cotisations sociales, soit en recevant

des subventions émanant d'une autre collectivité publique.

Le secteur public étudié dans les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie regroupe toutes les unités juridiques qui correspondent à cette définition. Il comprend donc non seulement les administrations publiques telles qu'on l'entend généralement, mais également des établissements publics et des organismes de couverture sociale dont la forme juridique est pourtant privée.

### La diversité du secteur public calédonien

La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité *sui generis*, qui bénéficie d'institutions conçues pour elle seule, et qui se voit transférer, de manière progressive mais irréversible, certaines compétences de l'État.

L'organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie est issue de la loi organique qui répartit les compétences entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes. Elle organise le fonctionnement du gouvernement, du Congrès, du Sénat coutumier et des institutions provinciales, fixe les modalités des élections aux assemblées locales et les conditions dans lesquelles la Nouvelle-Calédonie sera appelée à se prononcer sur son avenir.

La Nouvelle-Calédonie a des compétences en matière d'impôts et taxes, de droit du travail, de protection sociale, de fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes, de réglementation des marchés publics et ses délégations de service public, d'organisation des services et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, d'établissements hospitaliers. Elle a hérité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000

de compétences qui jusqu'alors appartenaient à l'État : le statut civil coutumier et le régime des terres coutumières, le régime de travail des étrangers, le programme d'enseignement primaire, la formation des maîtres, le contrôle pédagogique, les principes directeurs du droit du travail et de la formation professionnelle, le commerce extérieur, l'exploitation de la zone économique exclusive, la réglementation de certaines substances comme les hydrocarbures ou le nickel, la desserte aérienne avec certaines exceptions...

Les provinces sont des collectivités territoriales qui disposent d'une compétence de droit commun, c'est-à-dire qu'elles sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas réservées par la loi à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes ; elles sont notamment compétentes en matière de réseau routier d'intérêt provincial, de réalisation et d'entretien des collèges, de gestion de personnel de la province, de développement économique, de droit foncier.

Les 33 communes de Nouvelle-Calédonie sont des collectivités de la République qui

disposent des mêmes droits et libertés que les communes de Métropole à l'exception de deux compétences majeures : le droit de l'urbanisme et de la construction et le développement économique qui sont du ressort des provinces.

L'État conserve les compétences régaliennes : la justice, la défense, l'ordre public, la monnaie (on considère les services publics de

l'État présents en Nouvelle-Calédonie comme faisant partie du secteur public calédonien).

La Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes et l'État peuvent créer des établissements publics et leur confier une fonction de leur compétence ; ces établissements disposent d'un budget autonome ; ils sont financés majoritairement par leur autorité de tutelle.

### La composition du secteur public en Nouvelle-Calédonie

*\*le sous-secteur de l'administration de la Nouvelle-Calédonie, composé des services de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics (appelés Organismes Divers d'Administration de la Nouvelle-Calédonie ou ODANC) :*

- Agence de Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC),
- Agence Pour l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN),
- Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC),
- Bibliothèque Bernheim (BB),
- Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC),
- Chambre de Commerce et d'Industrie (plus aéroport international de La Tontouta) (CCINC),
- Chambre de Métiers de la Nouvelle-Calédonie (CMNC),
- Centre de Rencontre et des Echanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC),
- Comité Territorial Olympique du Sport (CTOS),
- Conservatoire de Musique de Nouvelle-Calédonie dont les nouveaux statuts adoptés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie (Délibération n°106 du 24 août 2005) et remplace l'Ecole Territoriale de Musique (ETM),
- Ecole des Métiers de la Mer (EMM),
- Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA),
- Ecole Territoriale de Formation des Personnes Adultes (ETFPA),
- Fonds Social de l'Habitat (FSH),
- Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH),
- Institut Agricole Calédonien (IAC),
- Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC),
- Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE),
- Institut pour le Développement des Com-

pétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) qui remplace l'Agence Pour l'Emploi.

- Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) ; auparavant appelé IFPA et transféré de l'État à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003,
- Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPSS) ;
- Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) ;

*\*le sous-secteur de l'administration provinciale, composé des trois provinces (province Sud, province Nord, province des Îles Loyauté) et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration Provinciale ou ODAP) :*

- Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud ;
- Centre d'Action pour l'Emploi en Province Nord ;

*\*le sous-secteur de l'administration des communes et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration Communale ou ODAC) :*

- Centre Communal d'Action Sociale de Bourail (CCAS de Bourail),
- Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa (CCAS de Dumbéa),
- Centre Communal d'Action Sociale du Mont-Dore (CCAS du Mont-Dore),
- Centre Communal d'Action Sociale de Nouméa (CCAS de Nouméa),
- Centre Communal d'Action Sociale de Kaala-Gomen (CCAS de Kaala-Gomen),
- Centre Communal d'Action Sociale de Lifou (CCAS de Lifou),
- Centre Communal d'Action Sociale de Maré (CCAS de Maré),
- Centre Communal d'Action Sociale de Poya (CCAS de Poya),
- Centre Communal d'Action Sociale de Hien-

- ghène (CCAS de Hienghène),
- Caisse des Ecoles du Mont-Dore (CDE du Mont Dore),
  - Caisse des Ecoles de Nouméa (CDE de Nouméa),
  - Caisse des Ecoles de Dumbéa (CDE de Dumbéa),
  - Caisse des Ecoles de Maré (CDE de Maré),
  - Caisse des Ecoles de Pouébo (CDE de Pouébo),
  - Caisse des Ecoles de Hienghène (CDE de Hienghène),
  - Caisse des Ecoles de Kaala-Gomen (CDE de Kaala Gomen),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de La Foa (SIVM de La Foa),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de la côte Est (SIVM côte Est),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple de la côte Ouest (SIVM côte Ouest),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Multiple Nord (SIVM Nord),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Unique des Eaux du Grand Nouméa (SIVU des Eaux du Grand Nouméa),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Unique de la côte Ouest (SIVU de la côte Ouest),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Unique Transco (SIVU Transco),
  - Syndicat d'Initiative à Vocation Unique TI-PEEP (SIVU TIPEEP),
  - Syndicat mixte des Grandes Fougères ;

*\*le sous-secteur de l'administration de l'État : composé des services de l'État et de ses établissements publics (Organismes Divers d'Administration de l'État ou ODAE) :*

- Agence pour le Développement de la Culture Kanake (ADCK),
- Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF),
- Centre de Documentation Pédagogique (CDP),
- Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM),

- Lycée Agricole de la Nouvelle-Calédonie,
- Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (OACVG),
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER),
- Institut de Recherche et Développement (IRD),
- Centre National de Recherche Scientifique (CNRS),
- Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC),
- Association Calédonienne d'Enseignement Scientifique Technique et Economique (ACESTE),
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cadres avenir ;

*\*le sous-secteur des organismes de couverture sociale comprend également les établissements hospitaliers publics (Organismes de Couverture Sociale ou OCS) :*

- CAFAT,
- Mutuelle des Fonctionnaires,
- Mutuelle SLN,
- Mutuelle du Commerce et Divers,
- Caisse Locale de Retraite (CLR) anciennement nommée OTRAF,
- Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet (CHS),
- Centre Hospitalier Territorial (CHT),
- Centre Hospitalier du Nord (CHN),
- Centre Raoul Follereau (CRF) ;

*\*le sous-secteur des établissements d'enseignement privé sous contrat (EEP) :*

- Fédération de l'Eglise Libre Protestante (FELP),
- Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC),
- Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE) ;

*\*les autres : toutes les associations dont le financement est majoritairement assuré par des fonds publics.*

